

L'hon. M. Marchand: Elle ne l'a jamais reçue.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député induit la Chambre en erreur et tient des propos mensongers, de propos délibéré. Il sait très bien que ce qu'il raconte est faux. Aucun député n'a le droit d'induire la Chambre en erreur de propos délibéré (*to deliberately mislead the House*).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et vous n'avez pas le droit d'intercaler un adjectif entre *to* et *mislead*.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je ne puis accepter ce rappel au Règlement; c'est tout simplement un argument. Le député aura l'occasion, en temps opportun, de réfuter ce qu'a dit le chef du NPD.

M. McBride: Je veux dire qu'on a bien fait comprendre à la Chambre qu'aucune subvention fédérale n'a été versée à l'usine Tappan-Bélanger. C'est un fait notoire et le député de York-Sud (M. Lewis) le sait et ne devrait pas propager cette erreur.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, si ce serviteur d'une autorité supérieure avait eu l'obligeance et l'amabilité d'attendre, il m'aurait entendu terminer ma phrase.

M. McBride: Pourquoi soulever l'affaire si elle ne se rapporte pas à la thèse que vous défendez?

M. Lewis: Restez tranquille et écoutez. Personne autre que le député n'induit la Chambre en erreur.

M. McBride: Cherchez à dire la vérité.

M. Lewis: On a offert à la compagnie mère une subvention de plus de \$200,000. Les députés se souviendront que lorsque l'affaire a été soulevée à la Chambre le ministre avait oublié qu'elle avait été offerte et plus tard, il a annoncé qu'elle n'avait jamais été accordée et que de toute façon, elle avait été annulée le 11 février dernier. La date à laquelle la question a été posée et celle de l'annulation ont une certaine importance.

M. McBride: C'est également faux. Il l'a déclaré à la télévision nationale le jour-même où cela s'est passé.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, voulez-vous dire à cet homme—j'ai oublié son nom et celui de sa circonscription et je ne veux pas m'en souvenir—de s'asseoir et de se taire.

M. McBride: N'allez pas prétendre que vous vous intéressez à Carleton Place quand vous n'en connaissez même pas le représentant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait, selon moi, faire preuve de justice envers le chef du NPD et le laisser finir son discours. Il pourra prendre la parole en temps opportun et exposer ses propres vues. Il incombe à la présidence de maintenir l'ordre et les députés devraient s'adresser à elle. A mon avis, des échanges d'un côté à l'autre par des députés qui parlent ou rient ne constituent pas des apports valables aux délibérations de la Chambre.

M. Lewis: Il n'y a qu'une chose à faire, je crois, c'est de ne pas tenir compte des remarques émanant d'en face. On a offert à une filiale de l'ITT des subventions pour établir une fabrique de pâte à papier alors qu'une fabrique du même genre fermait ses portes au Témiscamingue dans la même province. On a accordé des subventions très élevées

à des sociétés très pauvres comme *Parsons and Whitmore* pour construire une fabrique de pâte à papier à Prince Albert et elle est en exploitation, et une autre à Meadow Lake, projet que le nouveau gouvernement de la Saskatchewan a annulé, alors que des fabriques de pâte à papier congédiaient des employés dans le Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Ontario. Aucun plan n'existe et, à mon avis, un grand nombre des emplois créés par le ministère de l'Expansion économique régionale,—et 50,000 emplois pour les centaines de millions de dollars dépensés ne sont pas excessifs,—ont été aux dépens des emplois d'autres travailleurs en d'autres endroits du pays.

J'ai déjà signalé, à une autre occasion, le conflit d'intérêts au sein du conseil consultatif, mettant en cause MM. Estay et Cork, conflit qui n'est pas vraiment grave, à mon avis, sauf qu'il donne une idée de la sorte de gens de qui le ministre et le ministère prennent conseil, de la sorte de gens dont ils veulent s'assurer les services.

Arrêtons-nous un moment sur la situation dans les régions défavorisées. Conscient de ne pas devoir dépasser 30 minutes, je signalerai certains indices qui montrent combien ce programme fort dispendieux a été totalement inefficace. Examinons les investissements dans l'industrie manufacturière. En 1968, les investissements au Québec représentaient 55.1 p. 100 de ceux qui avaient été faits en Ontario. Dix ans plus tard, en 1971, la proportion était tombée au chiffre pitoyable de 40.9 p. 100. L'emploi et la fabrication s'établissaient en 1961 à 4.6 p. 100 dans la région atlantique. Neuf années plus tard, en 1970, le pourcentage était à peu près le même, soit 4.5 p. 100. Au Québec il atteignait 33 p. 100 en 1961; en 1970 il avait fléchi à 31.3 p. 100.

• (1220)

D'importance peut-être plus significative et plus grande sous le rapport humain, en 1961 la moyenne des salaires hebdomadaires dans la fabrication se chiffrait dans la région atlantique à 78 p. 100 de ceux qui étaient versés en Ontario tandis qu'en 1970 cette moyenne n'était plus que de 75.6 p. 100. L'écart s'élargissait, monsieur l'Orateur. La moyenne des salaires hebdomadaires dans ce que l'on appelle le domaine industriel composite, qui englobe plus que la fabrication, s'établissait en 1961 dans la région atlantique à 89.2 p. 100 de celle de l'Ontario et en 1970 à 81 p. 100, ce qui représente un très sérieux écart de quelque 10 p. 100 entre la région atlantique et l'Ontario. C'est vrai également du Québec. En 1961, le salaire hebdomadaire moyen au Québec dans l'industrie manufacturière représentait 89.2 p. 100 de celui de l'Ontario, quand en 1970, il n'est plus que de 87.6 p. 100. Dans les provinces atlantiques, la moyenne des salaires accuse une baisse de 79 p. 100 en 1961 à 73 p. 100 en 1970 comparativement à l'Ontario.

Si je compare avec les salaires de l'Ontario plutôt qu'avec la moyenne nationale, c'est que les bas salaires des provinces atlantiques et du Québec évidemment sont inclus dans la moyenne pour le pays tout entier, ce qui fausserait les rapports. La seule comparaison possible doit se faire avec les chiffres pour l'Ontario qui n'incluent pas les basses moyennes de ces provinces. Il faut procéder de la même façon pour établir le revenu par habitant dans ces régions.